



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION ET DE PREVENTION DES DECHETS

Année 2022

(Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)



ORGANISATION DU SERVICE

I.1 Territoire desservi :

Le périmètre du SIRTOM est composé de 44 communes avec quatre villes centrales (Courville-sur-Eure, La Loupe, Senonches et La Ferté Vidame).

I.2. Collecte des déchets provenant des ménages.

- **Nombre d'habitants desservis : 29329 (Chiffres Base INSEE 2020)**

- **Fréquence des collectes :**

Fréquence des collectes en porte-à-porte en camion mono-compartmenté:

- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères sur l'ensemble des communes
- Une collecte en porte à porte une semaine sur deux des déchets ménagers recyclables (emballages ménagers en extension des consignes de tri et papiers/graphiques en mélange) sur l'ensemble des communes
- Deux collectes hebdomadaires en porte à porte des ordures ménagères pour les collèges, les cantines scolaires, les maisons de retraite, les immeubles HLM, les campings, les centres de loisirs avec hébergement.
- Une collecte hebdomadaire des déchets ménagers recyclables pour les gros producteurs

La collecte du verre (sur 106 éco-points) est réalisée en apport volontaire.

- **Collectes séparatives proposées**

La collecte séparée des déchets ménagers recyclables a débuté en avril 2000 avec le ramassage des emballages ménagers en porte-à-porte dans les villes centres et la mise en place de points d'apport volontaire (verre, emballages ménagers et journaux/magazines).

La collecte sélective des Emballages Ménagers en porte à porte en camion bi-compartmenté a été généralisée sur l'ensemble du SIRTOM depuis le 01 Juin 2006.

Depuis le 1^{er} Janvier 2022 les emballages ménagers sont collectés en mélange avec les papiers/graphique. L'ensemble du territoire est passé aux consignes de tri en extension depuis le 1^{er} Janvier 2022.

- **Nombre et localisation des déchèteries; types de déchets acceptés.**

Quatre déchèteries gérées par le SIRTOM sont en service (sur les communes de Courville-sur-Eure, Senonches, Saint Eliph et Lamblore) et desservent l'ensemble des communes du SIRTOM.

Les habitants de Saint Luperce ont accès à la déchèterie de Saint Aubin des Bois par le biais d'une convention d'apport signée avec Chartres Métropole. Les données issues de cette convention ne sont pas connues au moment de la réalisation du rapport annuel.

Les matériaux acceptés en déchèteries sont les suivants : métaux, encombrants, cartons, textiles et linge de maison, bois, gravats, végétaux, huiles, batteries, Déchets Diffus spécifiques (DDS), Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (DEEE), Cartouches d'Encre, DASRI, piles, ampoules.

Les déchèteries sont ouvertes gratuitement à toutes les personnes résidant sur le périmètre du syndicat jusqu'à 2 m³ par jour pour les végétaux et 1 m³ par jour pour les autres matériaux.

- **Types de collecte des encombrants et paramètres afférents**

Aucune collecte des encombrants en porte à porte n'est organisée par le syndicat. Ce type de déchet est à déposer en déchèterie.

I.3. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les artisans et commerçants payant une taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, bénéficient d'un ramassage hebdomadaire. Le volume collecté doit être inférieur ou égal à 1 320 litres.

En ce qui concerne les producteurs de plus de 1 320 litres par semaine (camping et établissements médicalisés) une redevance spéciale est mise en place.

Les apports des professionnels en déchèteries sont facturés en fonctions des volumes (ou poids) par type de déchet.

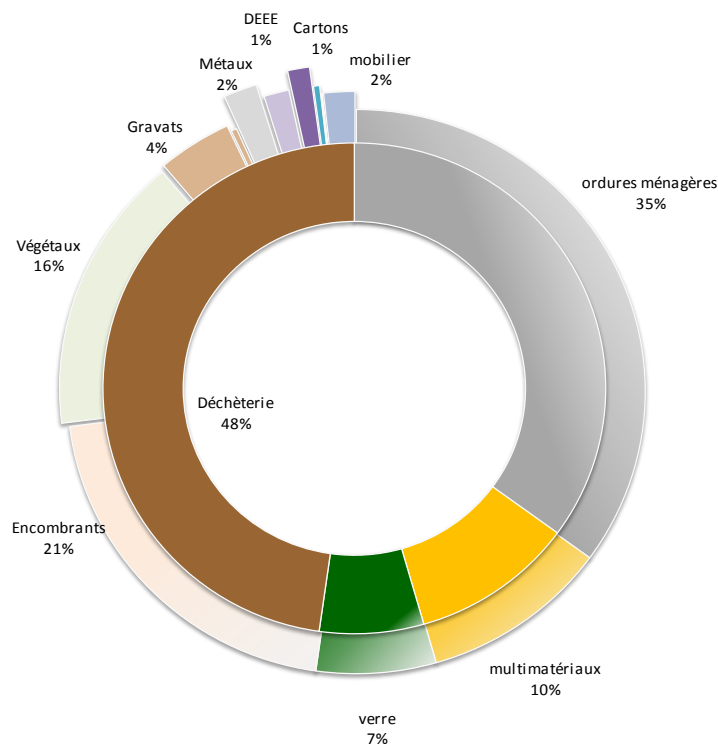
Les déchets des industriels ne sont collectés ni en porte à porte ni en déchèterie.

INDICATEURS TECHNIQUES

II.1 Evolution des tonnages collectés

	année 2021	année 2022	evolution
multimatériaux	1 567,02	1 701,64	8,59%
verre	1 087,53	1 086,48	-0,10%
ordures ménagères résiduelles	6 262,26	5 662,30	-9,58%
Total OMA	8 916,81	8 450,42	-5,23%
textiles	152,87	131,91	-13,71%
Métaux	406,40	302,46	-25,58%
Encombrants	4 122,87	3 361,00	-18,48%
meublier	263,88	281,18	6,56%
Bois	86,28	50,78	-41,15%
Végétaux	3 156,52	2 560,23	-18,89%
Cartons	203,12	198,69	-2,18%
Gravats	1 378,80	673,70	-51,14%
Huile	12,60	11,79	-6,43%
DDM	46,96	55,40	17,98%
DEEE	275,46	228,04	-17,22%
Piles	1,70	1,72	0,88%
DASRI	0,58	0,56	-3,45%
ampoules	1,03	1,32	27,62%
Total déchèterie	9 956,21	7 726,87	-22,39%
TOTAL DECHET	19 025,89	16 309,19	-14,28%

Répartition des tonnages collectés en 2022 :



II.2. Ratios

Quantité collectée (Kg/hab/an) :	2021	2022	Evolution 2021/2022
Ordures Ménagères	213	193	-9,18%
Verre	37	37	0,35%
multimatériaux	53	58	9,08%
TOTAL OMA	303	288	-4,81%
Déchets des déchetteries	338	263	-22,04%
TOTAL	646	556	-13,90%

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produit (base 100 en 2010) : 86.87.

II.3. Modalités de Traitement

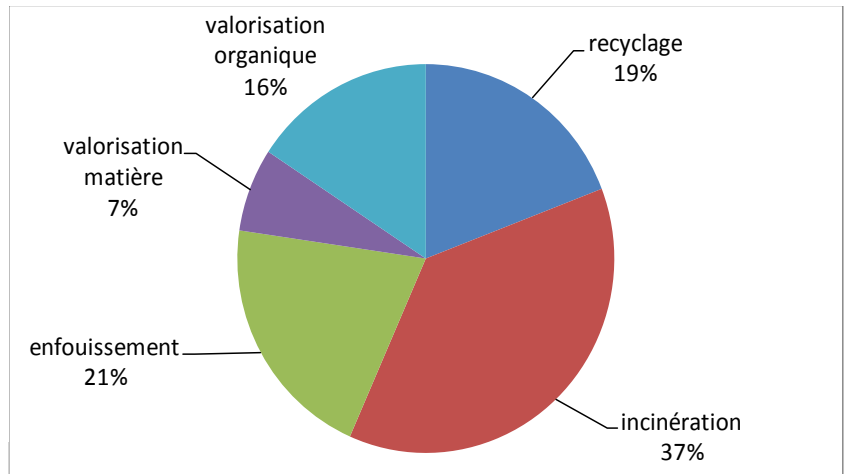
Localisation des unités de traitement et nature des traitements :

- Les déchets ménagers recyclables hors verre (emballages ménagers en extension mélangé avec les papiers) sont triés au centre de tri TRISALID (SARAN) par Veolia Propreté, après un transfert à Mainvilliers (28). Les emballages triés sont ensuite envoyés vers les différentes filières de recyclage.
- Le verre est recyclé par Saint Gobain après un transfert par la société CMTV à Mainvilliers (28) ;
- Les *ordures ménagères* sont traitées et valorisées au centre de valorisation énergétique CMTV à Mainvilliers (28) (performance énergétique > 0.6)

Nature des traitements des déchets collectés en déchèteries :

- *Recyclage* : les cartons et les métaux sont recyclés par PAPREC, les huiles de vidanges sont régénérées.
- *Valorisation Matière* :
Le bois est valorisé à 10% en contre-plaqué par la société SwissKrono à Sully sur Loire (45)
Les végétaux sont transformés en compost par VEOLIA Propreté sur la plateforme de compostage du Thieulin (28)
Les textiles sont réutilisés ou valorisés en isolant par Le Relais à Favières (28).
- *Valorisation énergétique* :
Suite au changement de contrat au 01/01/2022, le tri des encombrants n'est plus réalisé par le prestataire. Ce tri doit être mis en place directement en déchèteries après aménagement des sites.
Le bois est valorisé à 90% en combustible à l'usine de biomasse de Chartres Métropole
- *Réutilisation* :
Les gravats sont utilisés en remblais pour une partie en carrière et pour une partie sur des chantiers privés.
L'utilisation des gravats sur des chantiers privés a permis de détourner 623 t de gravats soit 99% des gravats collectés représentant une économie de 2 560 € sur l'année 2022.
- *Enfouissement* : les encombrants non incinérables sont enfouis à l'ISDND de Monmirail (72) avec récupération des bio-gaz.
Indice de réduction de l'enfouissement (base 100 en 2010) : 105.7

Répartition des modes de traitements :



II.4 Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets

Collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers :

Marché avec la société SEPUR de Lucé (28) depuis le 1^{er} Janvier 2022 (*échéance du marché : 31/12/2026*)

Traitement des ordures ménagères :

Convention de coopération pour le traitement des O.M. au centre de valorisation énergétique CMTV de Mainvilliers (28) (*échéance convention : 31/12/2039*)

Tri des déchets ménagers recyclables (emballages en extension et papiers en mélange):

Marché avec VEOLIA Propreté au centre de tri TRISALID à SARAN (45) depuis le 01/01/2022 (*échéance marché : 31/12/2024*)

Collecte des points d'apport volontaire :

Marché avec la société MINERIS depuis le 1^{er} Janvier 2022 (*échéance du marché : 31/12/2025*)

Traitement des déchets végétaux :

Marché avec la société VEOLIA Propreté au Thieulin (28), depuis le 1^{er} Janvier 2022 (*échéance du marché : 31/12/2026*)

Exploitation des déchèteries (Enlèvement, transport et traitement des déchets) :

Marché avec la société PAPREC depuis le 1^{er} Janvier 2022 (*échéance du marché : 31/12/2026*)

Gestion des déchets diffus spécifiques:

Contrat avec la société TRISALID depuis le 1^{er} Janvier 2022 (*échéance le 31/12/2026*)

Depuis le 06/11/2013, le SIRTOM a contractualisé avec l'éco-organisme ECO-DDS pour la collecte d'une partie des déchets diffus spécifiques produits par les ménages.

Filières issue de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

En 2022, 3 498.54 t ont été collectées dans le cadre des filières REP, soit 21 % des tonnages pris en charge par le SIRTOM, entraînant un soutien global des éco-organismes de 413 803.42 €.

Emballages ménagers : contrat avec CITEO (ex. EcoEmballages) depuis le 26/09/2011 (*échéance du contrat : 31/12/2022*)

Objectif de la filière : taux de recyclage des emballages ménagers de 75 %.

	Emballages ménagers	verre	Total
Gisement national	39.20 kg/hab	35.30 kg/hab	74.50 kg/hab
recyclage SIRTOM	29.24 kg/hab	37.04 kg/hab	66.28 kg/hab
Taux de recyclage	75 %	105 %	89 %

DASRI : convention avec l'éco-organisme DASTRI depuis le 19 Septembre 2013 (*échéance du contrat : 31/12/2022*)

Papiers graphiques (journaux/magazines) : Contrat avec CITEO (ECOFOLIO) depuis le 23 Octobre 2013 (*échéance du contrat : 31/12/2022*)

Objectif de la filière : taux de recyclage de 65% à l'échéance 2022

Performance du SIRTOM : 13.26 kg/hab en 2022 soit 41 % du gisement potentiel.

Les performances de collecte du SIRTOM sont impactées par les collectes indépendantes mises en place par des structures associatives (association des parents d'élèves, téléthon...).

Ampoules et D3E : contrat avec l'éco-organisme coordonnateur OCAD3E et Ecosystème depuis le 01 janvier 2015 (*échéance des contrats le 31/12/2027*)

DDS : contrat avec ECODDS depuis le 06 Novembre 2013, pour une partie des déchets diffus spécifiques produits par les ménages (*échéance du contrat le 31/12/2024*)

Objectif de la filière : collecter 0.5 kg/hab/an

Performance SIRTOM: 1.89 kg/hab/an

Piles : Contrat avec l'éco-organisme COREPILE depuis le 22/09/2018 (*échéance du contrat : 31/12/2021*)

Objectif de la filière : taux de recyclage entre 50% et 75 % en fonction des types de piles.

L'atteinte des objectifs par le SIRTOM ne serait pas représentatif puisque la filière de collecte des piles est très développée en dehors des déchèteries (supermarchés, commerces de proximité...).

Textiles : Le SIRTOM n'a pas choisi de contractualiser avec l'éco-organisme ECO-TLC pour les textiles et linge de maison. Le Relais, situé à Favières, gère gratuitement la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des textiles collectés sur le périmètre du syndicat.

Objectif de la filière : 4.6 kg/hab/an et 1 PAV pour 1500 hab

Performance du SIRTOM : 4.5 kg/hab en 2021 et 1 PAV pour 1086 hab

Déchets d'éléments d'Ameublement : contrat avec Eco-mobilier depuis le 01/08/2015 (*échéance du contrat : 31/12/2023*)

Objectif de la filière : réutiliser et recycler 45% des déchets d'éléments d'ameublement des particuliers.

Potentiel de collecte : 25 kg/hab/an – performance SIRTOM: 12.8 kg/hab/an

II.5. Organisation et évolution du service

- Evolution de la collecte des déchets ménagers recyclable : collecte des emballages ménagers en extension des consignes de tri en mélange avec les papiers, en porte à porte, une semaine sur deux.
- Fournitures et distribution des bacs jaunes supplémentaire nécessaires (532 bacs distribués)
- Reprise des hauts de quai des déchèteries en régie avec les prestations associés :
 - reprise en régie du personnel d'accueil
 - mise en place d'un système de contrôle d'accès informatisé avec badge
 - entretien/maintenance des sites
- Retrait et recyclage des colonnes d'apport volontaire pour le papier
- Principaux investissements :
 - bacs emballages (752)
 - bacs ordures ménagers (256)
 - composteurs (220)
 - matériels déchèteries (souffleur, système d'accès...)

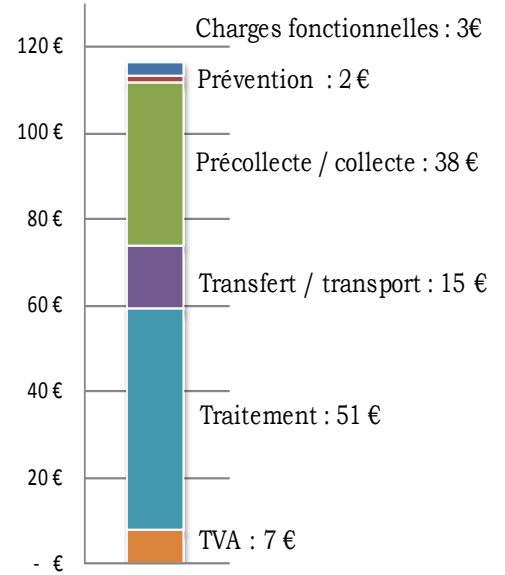
INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

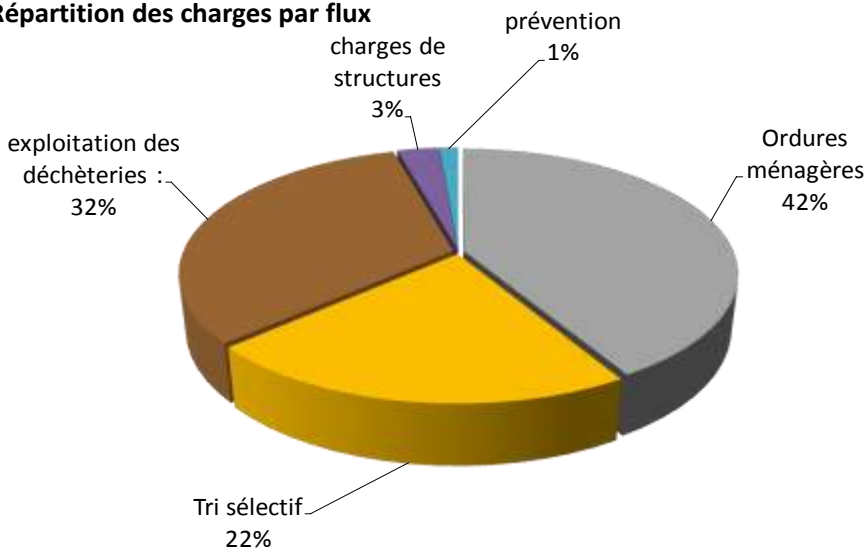
Le montant annuel global des dépenses est de 3 538 238.76 € pour l'année 2022 dont les grandes catégories suivantes :

	Montant 2022	Ratio	
		€/hab	€/foyer
Ordures ménagères	1 418 495 €	48 €	94 €
Tri sélectif	743 579 €	25 €	49 €
exploitation des déchèteries :	1 108 846 €	38 €	74 €
charges de structures	100 062 €	3 €	7 €
prévention	45 139 €	2 €	3 €
Total	3 416 121 €	116 €	227 €

Répartition des coût par étapes



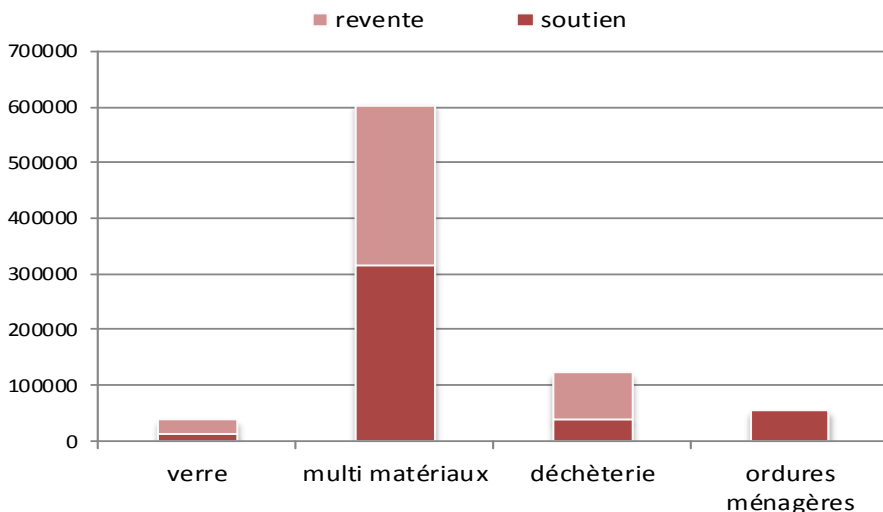
Répartition des charges par flux



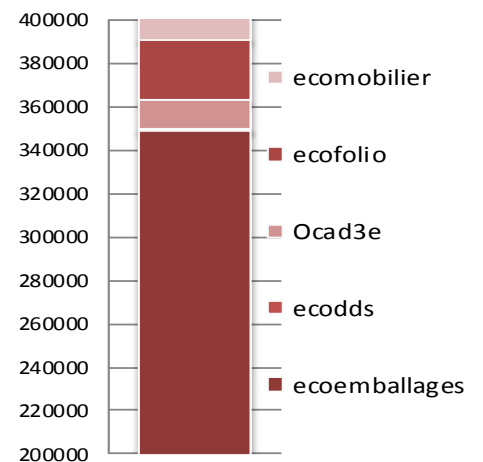
Ces dépenses sont majoritairement financées par les recettes suivantes :

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :	3 357 586,92 €	(soit 114 €/hab ou 223 €/foyer)
Soutiens des eco-organismes :	413 803,42 €	
Vente de matériaux :	398 873,33 €	
Redevance et apports déchèteries	145 004,05 €	

répartition des recettes par flux de déchets



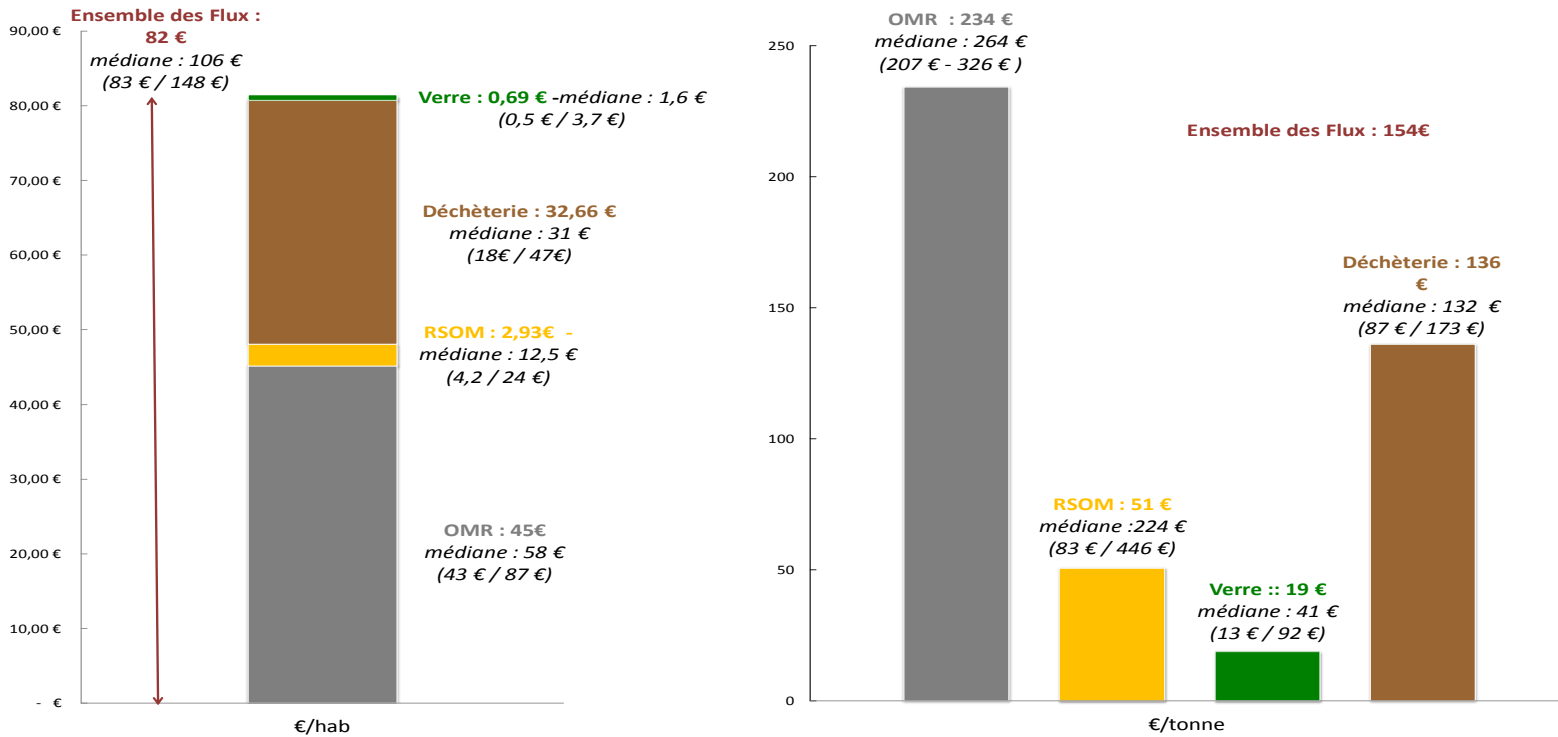
détail des soutiens des sociétés agréés



III. 2 Coût du service selon la méthode Comptacoût:

Depuis 2013, le SIRTOM a mis en place une comptabilité analytique respectant la méthodologie Comptacoût afin de permettre un comparatif des coûts du SIRTOM par rapport à un référentiel national. Cette méthodologie implique un traitement spécifique de certaines écritures comptables afin de permettre une comparaison cohérente.

Comparatif des coûts aidés en € HT (coût aidés = dépenses - recettes)



Légende : Valeur de couleurs : donnée du SIRTOM / valeurs en italique : médiane du milieu rural / Valeurs entre parenthèse : 1^{er} et 3^{ème} quartile

Evolution des coûts du service

€/hab	Tout Flux confondus	OMR	Recyclable (Hors verre)	Verre	Déchèteries
2020	92.45	50.73	13.62	1.11	26.99
2021	94.90	50.32	10.80	1.10	32.68
2022	81.48	45.19	2.93	0.69	32.66

€/tonnes	Tout Flux confondus*	OMR	Recyclable (Hors verre)	Verre	Déchèteries
2020	176.15	240.19	252.54	30.11	120.79
2021	165.85	237.65	203.84	29.87	120.74
2022	154.26	234.07	50.58	18.76	136.04

* données pondérées en fonction des tonnages de chaque flux

En résumé, malgré un coût à la tonne du flux déchèteries en augmentation, le coût global à l'habitant reste stable grâce à la baisse des tonnages collectés et à la mise en place de la collecte en c0.5 des emballages ménagers en mélange avec les papiers.

INDICATEURS DE LA PREVENTION DES DECHETS

IV.1 Bilan de l'opération compostage domestique

L'opération de promotion du compostage domestique a été lancée en 2010 sur 7 communes. L'opération est étendue progressivement à de nouvelles communes afin de couvrir l'ensemble du syndicat.

Fin 2022, les 44 communes du SIRTOM étaient concernées par l'opération compostage représentant 97% des foyers du SIRTOM.

33% des foyers du SIRTOM sont équipés d'un composteur (5 056 composteurs distribués).

IV.2 Atteinte des objectifs de réduction des déchets

Objectifs de réduction des contrats avec l'ADEME

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Objectif 2021
Total OMr (kg/hab/an)	232	217	205	206	206	210	213	193	180
Total DMA (Kg/hab/an)	634	647	631	630	612	563	646	556	614.9

Objectifs régional du PRPGD*

	Situation SIRTOM Courville		Objectifs PRPGD	
	année de référence 2010	2022	2020	2025
réduction des DMA (en kg/hab/an)	724	555	651	615
déchets enfouis (en tonnes)	3 232	3370	2 262	1 616
valorisation matière et organique (déchets non dangereux non inerte)		39%	55%	65%

Les objectifs du PRPGD en termes de valorisation et réduction semblent très ambitieux au vu des résultats du SIRTOM pour 2022.

Approuvé en Comité Syndical du 16 Mars 2023,

Le Président,



Bertrand de LACHEISSERIE

*PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets